

Rapport public Parcoursup session 2025

Université de Montpellier - Licence - Portail Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique)

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 19%

Taux maximum de candidats non résidents fixé par le recteur : 20%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	1000	8687	8679	3672	1023

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	6566	6562	2862	807	78,9 %
			Masculin	2121	2117	810	216	21,1 %
			Total	8687	8679	3672	1023	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	87	87	5	0	0 %
				Sans mention	1755	1755	259	76	8,4 %
				AB	2403	2403	869	293	32,5 %
				B	2050	2050	1389	391	43,4 %
				TB	772	772	721	135	15 %
				TBF	75	75	75	6	0,7 %
				Total	7142	7142	3318	901	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	31	31	0	0	0 %
				Sans mention	440	440	13	6	22,2 %
				AB	366	366	59	12	44,4 %
				B	171	171	51	7	25,9 %
				TB	31	31	15	2	7,4 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				TBF	1	1	0	0	0 %
				Total	1040	1040	138	27	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	9	9	0	0	0 %
				Sans mention	82	82	1	0	0 %
				AB	85	85	4	3	50 %
				B	63	63	5	1	16,7 %
				TB	12	12	4	1	16,7 %
				TBF	2	2	1	1	16,7 %
				Total	253	253	15	6	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	145	143	128	54	73 %
				AB	19	17	13	9	12,2 %
				B	18	17	12	5	6,8 %
				TB	22	21	15	6	8,1 %
				TBF	1	1	1	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Total	205	199	169	74	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	41	40	29	13	86,7 %
				AB	3	2	1	1	6,7 %
				B	2	2	1	1	6,7 %
				TB	1	1	1	0	0 %
				Total	47	45	32	15	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	6930	6930	2921	788	77 %
			En réorientation	996	991	419	116	11,3 %
			Non scolarisés	454	451	118	35	3,4 %
			Scolarité étrangère	210	210	158	61	6 %
			Autres	97	97	56	23	2,2 %
			Total	8687	8679	3672	1023	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	2545	2545	1179	387
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	639	639	259	80

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	604	604	242	82
			Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	511	511	221	66
			Mathématiques Spécialité & Sciences Economiques et Sociales Spécialité	469	469	264	42
			Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	449	449	297	44

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Humanités, Littérature et Philosophie	295	295	92	27
			Autres doublettes	1404	1404	694	156
		Baccalauréat Technologique	Msgn/ Mercatique & Droit et Economie	357	357	52	12
			Msgn/ Ressources humaines et communication & Droit et Economie	299	299	41	11
			Autres doublettes	331	331	36	2
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	36,8 %	36,8 %	36,3 %	43,8 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9,2 %	9,2 %	8 %	9 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	8,7 %	8,7 %	7,5 %	9,3 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	7,4 %	7,4 %	6,8 %	7,5 %
		Mathématiques Spécialité & Sciences Economiques et Sociales Spécialité	6,8 %	6,8 %	8,1 %	4,8 %

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
		Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	6,5 %	6,5 %	9,1 %	5 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Humanités, Littérature et Philosophie	4,3 %	4,3 %	2,8 %	3,1 %
		Autres doublettes	20,3 %	20,3 %	21,4 %	17,6 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Msgn/ Mercatique & Droit et Economie	36,2 %	36,2 %	40,3 %	48 %
		Msgn/ Ressources humaines et communication & Droit et Economie	30,3 %	30,3 %	31,8 %	44 %
		Autres doublettes	33,5 %	33,5 %	27,9 %	8 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	Notes de Première, de Terminale, du baccalauréat : moyenne générale et notes en Français, Philosophie, Histoire et Géographie, Mathématiques, EMC, LV1. Spécialités: HGGSP, SES, Humanités, littérature et philosophie ; Langues et littératures étrangères ; Mathématiques.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail Maîtrise du français Qualités rédactionnelles Capacités argumentatives	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins Résultats aux épreuves anticipées de français du Bac	Important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation (incluant, éventuelle participation aux JPO, au salon de l'étudiant, etc.)	Projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques (EDS)
- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

La prise en compte de la participation des lycéens à une cordée de la réussite a été effective.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le nombre de candidatures confirmées pour entrer en L1 Droit en 2025 était de 8687. La capacité d'accueil étant de 1000 en L1 Droit, la commission a procédé à un classement des candidatures afin de donner une réponse aux candidats.

La Commission d'examen (CEV) des vœux a procédé de la manière suivante :

1/ La CEV s'est réunie à plusieurs reprises pour déterminer la façon dont allait être programmé l'algorithme. Conformément aux critères généraux d'examen des vœux, elle a décidé d'accorder des coefficients plus importants à certaines matières du tronc commun (Français, Histoire-Géographie, Philosophie, Mathématiques) et à certaines spécialités (Sciences économiques et sociales; HGGSP; Mathématiques; Humanités, Littérature et Philosophie).

2/ La programmation de l'algorithme a permis d'effectuer un premier pré-classement et d'identifier les dossiers qui nécessitaient un examen entièrement manuel. Il s'agit des dossiers en provenance d'universités étrangères, de reprises d'étude ou de dossiers de non bacheliers (DEAU, Capacité, étudiants français et européens ayant effectué leur baccalauréat à l'étranger, personnes en reprise d'études...).

La CEV a procédé en parallèle à la validation des diplômes des candidats ayant effectué leur scolarité à l'étranger, puis à l'évaluation de tous les dossiers sans note globale.

3/ Après avoir généré le classement pour la seconde fois, les membres de la CEV ont analysé tous les dossiers afin de tenir compte des éléments suivants : participation à une cordée de la réussite, candidats sportifs de haut niveau, candidats artistes, appréciations du conseil de classe pour chaque trimestre ou semestre, appréciations portées sur la fiche avenir.

L'examen des candidatures a permis d'avoir un regard individualisé sur chaque dossier, corriger les incohérences du classement qui ne pouvaient pas être traitées par un algorithme et confronter les appréciations des bulletins aux notes des candidats. La CEV a également pris connaissance des lettres de motivation des candidats.

4/ A la suite de cet examen des dossiers, des points ont pu être ajoutés ou enlevés par rapport à la note algorithmique initiale. La CEV a également identifié des candidats dont le parcours antérieur n'a pas permis d'acquérir des prérequis nécessaires pour réussir leurs études de droit (principalement les candidats venant des filières technologiques et professionnelles). Un examen détaillé et individuel de ces dossiers a été réalisé afin d'identifier les candidats présentant un profil « à fort risque d'échec » pour leur proposer les dispositifs d'accompagnement pédagogique (« OUI SI » Licence ELAN). En principe les candidats de filière générale ne sont pas retenus pour ce dispositif.

5/ La CEV a procédé enfin au classement définitif.

Pour départager les dossiers ex-aequo, la Commission a pris en compte la note de Français au baccalauréat, puis la note d'Histoires-Géographie. Les dossiers ex-aequo restants ont été départagés après un nouvel examen individuel de chaque candidature.

Le classement qui est généré est ensuite ajusté par le Rectorat en prenant en compte un taux minimum de candidats boursiers (19%) et un taux maximum de candidats hors Académie de Montpellier (20%).

Pour la session 2025, la CEV constate et tient à souligner les éléments suivants :

- Une hausse significative du nombre de candidatures (8687 en 2025 contre 8198 en 2024 et 7078 en 2023).
 - Comme lors de la campagne 2024, une plus grande adéquation entre les notes des bulletins et les appréciations des professeurs.
- Enfin, la CEV regrette :

1/ Un nombre important des lettres de motivation générées par les IA. La CEV souhaite rappeler de telles lettres sont facilement identifiables et ne permettent pas d'apprécier le projet universitaire du candidat. La CEV rappelle également que les lettres de motivation contenant des propos fantaisistes ou qui restent vides de tout contenu ne peuvent pas entraîner un refus d'admission compte tenu du caractère non-sélectif de la procédure. En revanche, la CEV a systématiquement baissé la note globale des candidats et par conséquent leur classement.

2/ Des fiches avenir qui apparaissent sur évaluées et qui ne correspondent ni aux notes, ni aux appréciations portées sur les bulletins, parfois avec des écarts très importants.

3/ La transmission de dossiers vides (aucune donnée quantitative permettant une appréciation du dossier, y compris pour les baccalauréats récents) en particulier pour les candidats en reprise d'études.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Pour les candidats, la Commission recommande, comme lors des sessions précédentes, de soigner la lettre de motivation et la présentation de son projet professionnel.

En outre, la CEV attire l'attention des candidats sur l'importance des matières considérées comme fondamentales pour les études de droit. Elle rappelle qu'elle prend en compte tout particulièrement ces matières dans son examen des vœux (cf. critères généraux d'examen des vœux).

La Commission recommande également d'effectuer avec sérieux le questionnaire d'autoévaluation qui est une condition de recevabilité du dossier. Ce questionnaire, disponible sur le site de l'Onisep Terminales, est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Signature :

Philippe AUGÉ,

Président de l'établissement Université de
Montpellier